Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID: 003-210301388-20250407-EHPADACQTERRAIN-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 03 AVRIL 2025

DATE D'AFFICHAGE 03 AVRIL 2025 L'an deux mil vingt-cinq Le Sept Avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Étaient présents :

M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 21 PRESENTS: 17

19

VOTANTS:

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

- Monsieur HUSSON, pouvoir à Monsieur de CHABANNES,
- Madame MOUILLÈRE, pouvoir à Monsieur BODIN.

Absents:

Madame VAZ, Monsieur MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

OBJET:
ACQUISITION
TERRAIN EHPAD
DANS LE CADRE
DU RESEAU DE
CHALEUR.

Monsieur le Maire expose que la Commune souhaite acquérir une partie de l'emprise du terrain situé sur la parcelle ZB5 à Lapalisse.

Ce terrain appartient à l'EHPAD François GREZE. Cette acquisition permettrait d'installer une chaufferie qui alimenterait un réseau de chaleur afin d'alimenter plusieurs bâtiments publics appartenant à la Communauté de Communes, à l'EHPAD, au Conseil Départemental.

Le prix du terrain sera négocié avec l'EHPAD.

Une convention de servitude au profit de l'EHPAD devra grever l'acte de propriété pour les canalisations sur le reste du terrain.

Un bornage sera réalisé dès connaissance de l'emprise exacte à acquérir suite aux études en cours de réalisation avec la Maîtrise d'œuvre relative à la création du réseau de chaleur.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID: 003-210301388-20250407-EHPADACQTERRAIN-DE

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec l'EHPAD et réaliser toutes les formalités nécessaires à la réalisation de l'acte de vente.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pour copie conforme, Jacques de CHABANNES, Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le

2 2 AVR. 2025

Publié ou Notifié

- 8 AVR. 2025

Accusé de réception de la télétransmission

le:

